

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 11 juin 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Forget, maire.

Est également présent, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine.

Est absent : le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.06.117

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JUIN 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 juin 2018
2. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2018
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de PIIA 2018-11
5. Demande de PIIA 2018-12
6. Demande de PIIA 2018-13
7. Demande de PIIA 2018-14
8. Demande de PIIA 2018-15
9. Avis de motion du projet de règlement de brûlage 196-2018
10. Adoption du projet de règlement de brûlage 196-2018
11. Avis de motion du premier projet de règlement de zonage 197-2018
12. Adoption du premier projet de règlement de zonage 197-2018
13. Avis de motion du projet de règlement de lotissement 198-2018
14. Adoption du projet de règlement de lotissement 198-2018
15. Avis de motion du projet de règlement de construction 199-2018
16. Adoption du projet de règlement de construction 199-2018
17. Avis de motion du projet de règlement sur les permis et certificats 200-2018
18. Adoption du projet de règlement sur les permis et certificats 200-2018
19. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
20. Programme d'aide à la voirie locale-RIRL
21. Aménagement du parvis de l'église Sainte-Maria-Goretti
22. Appel d'offres sur invitation pour le pavage en enrobé bitumineux sur la montée du Coteau
23. Choix du soumissionnaire pour le lignage de rues 2018
24. Choix du soumissionnaire pour le trottoir en pavés unis de la salle

communautaire

25. Appui à la MRC des Laurentides relativement à son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
26. Choix des membres pour le comité de consultation en urbanisme 2018-2019-2020
27. Autorisation de détruire les documents  
Période de questions
28. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.06.118

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.119

## 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALE DU QUÉBEC	4111	780.00 \$
ANDRÉ PILON INGÉNIEUR-CONSEIL	4112	1 437.19 \$
JOANNE LAMARRE	4113	764.93 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	4114	153.48 \$
HYDRO-QUÉBEC	4115	331.12 \$
GROUPE HÉMISPÈRES	4116	1 149.75 \$
LES AMÉNAGEMENTS SDUFOUR ENR	4117	1 724.63 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	4118	6 081.30 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	4119	224.08 \$
GILLES DUBÉ	4120	500.00 \$
POSTES CANADA	4121	1 529.17 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4122	45.99 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	4123	206.95 \$
LOCATION D'OUTILS GM	4124	993.75 \$
MINISTRE DES FINANCES	4125	127.62 \$
GILLES DUBÉ	4126	500.00 \$
PARTENAIRES RÉUSSITE ÉDUCATIVE LAURENTIDES	4127	250.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4128	549.75 \$
SERVICES PSANSREGRET	4129	1 627.25 \$
POSTES CANADA	4130	83.70 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	4131	2 326.52 \$
AMYOT GÉLINAS	4132	9 954.54 \$
BMR	4133	618.07 \$
INFOGRAPHIE BOREALE INC.	4134	454.15 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4135	676.43 \$
9301-8414 QUÉBEC INC.	4136	473.70 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	4137	2 085.49 \$

CANADIAN TIRE	4138	103.47 \$
CONTANT INC.	4139	550.73 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	4140	29.35 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	4141	58.20 \$
EDITIONS YVON BLAIS	4142	79.38 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	4143	35.69 \$
L'INFORMATION DU NORD	4144	370.22 \$
INNOV PROMOTIONS	4145	1 046.98 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	4146	201.88 \$
JUTEAU RUEL INC.	4147	131.14 \$
LBC CAPITAL	4148	1 007.18 \$
LES MACHINERIES ST-JOVITE INC.	4149	10.03 \$
YVON MARINIER INC.	4150	1 143.21 \$
ALIMENTATION DOMINIC POTVIN INC.	4151	29.97 \$
MRC DES LAURENTIDES	4152	827.48 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	4153	4 713.98 \$
PÉTROLE PAGÉ	4154	3 585.34 \$
PG SOLUTIONS	4155	338.03 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4156	963.88 \$
PNEUS BÉLISLE ST-JÉRÔME INS	4157	816.96 \$
PNEUS LAVOIE (MONT-TREMBLANT)	4158	174.71 \$
PRODUCTIONS NOISIK	4159	380.00 \$
RENÉ RIENDEAU (1986) INC./LONGUS RIVE-SUD	4160	1 103.07 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	4161	1 645.29 \$
SNAP-ON	4162	95.37 \$
LES SOMMETS CHEVROLET	4163	233.13 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4164	114.98 \$
THIBAULT MARINE INC.	4165	747.28 \$
TOILETTES QUÉBEC	4166	183.96 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC.	4167	143.60 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4168	344.93 \$
HENLEY LAVOIE	4169	344.92 \$

**Total des chèques** **57 203.90 \$**

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA**

Salaires municipaux	39 485.56 \$
Services de téléphonie	381.09 \$
Remises salariales fédérales	4 373.94 \$
DAS provincial	10 833.19 \$
RREMQ	5 722.98 \$
Groupe Harnois	218.01 \$
Hydro-Québec	3 810.01 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Frais bancaires	219.11 \$
Protectron	100.35 \$
SAEO	183.42 \$
RBC	60.69 \$
Visa Desjardins	2 031.07 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équipem. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total des prélèvements</b>	<b>77 920.26 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.06.120**

**4. DEMANDE DE PIIA 2018-11**

Demande de permis no. 2018-0047 faite par Madame Marie-Josée Leroux.

Madame Marie-Josée Leroux  
30, chemin des Buissons  
Lantier, JOT 1V0  
4517-83-3447 -0-000-0000  
Lot : 33-9-1, rang 01, canton d'Archambault.  
Zone : 2V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	7 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2018-11 soit et est acceptée selon la résolution 2018.06.15 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.06.121**

**5. DEMANDE DE PIIA 2018-12**

Demande de permis no. 2018-0048 faite par Monsieur Jonathan Trudel.

Monsieur Jonathan Trudel  
102, chemin des Érables  
Lantier, JOT 1V0  
4517-81-8624 -0-000-0000  
Lot : 31-5, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 2V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2018-12 soit et est acceptée selon la résolution 2018.06.16 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.06.122**

**6. DEMANDE DE PIIA 2018-13**

Demande de permis no. 2018-0049 faite par Madame Pamela Martin.

Madame Pamela Martin  
710, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
4511-84-0804 -0-000-0000  
Lot : 16-P, rang 09, canton Doncaster  
Zone : 10V

#### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	5 sur 6
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	5 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	83.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-13 soit et est acceptée selon la résolution 2018.06.17 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.123

#### 7. DEMANDE DE PIIA 2018-14

Demande de permis no. 2018-0050 faite par Monsieur Jonathan Sandoval.

Monsieur Jonathan Sandoval  
Montée des Sommets  
Lantier, J0T 1V0  
4516-97-3241-0-000-0000  
Lots : 16-56, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 3V

#### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 8
	Matérialité et caractéristiques architecturales	19 sur 20
	Aménagement des terrains	16 sur 18
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	51 sur 62
	Pourcentage acceptable 60%	

Pourcentage de conformité du projet 82.3%

### Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	0 sur 2
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	10 sur 12
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	83.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-14 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.06.18 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.124

### 8. DEMANDE DE PIIA 2018-15

Demande de permis no. 2018-0051 faite par Monsieur Clark Brenhouse.

Monsieur Clark Brenhouse  
977, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
4612-60-7885-0-000-0000  
Lots : 21-11, 21-12, 21-13 rang 09, canton Doncaster  
Zone : 18C

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 8
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-15 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.06.19 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

### **9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE BRÛLAGE 196-2018**

Le conseiller Denis Godmer, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 196-2018 concernant le brûlage.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Denis Godmer.

2018.06.125

### **10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE BRÛLAGE 196-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement de brûlage 196-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

### **11. AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 197-2018**

Le conseiller Ronald Pilon, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 197-2018 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis et de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Ronald Pilon.

2018.06.126

### **12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 197-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement 197-2018 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis et de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

### **13. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 198-2018**

La conseillère Francine Carignan, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 198-2018 modifiant le règlement de lotissement 155-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel et d'apporter certaines corrections.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Francine Carignan.

2018.06.127

### **14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 198-2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 198-2018 modifiant le règlement de lotissement 155-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel et d'apporter certaines corrections.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

### **15. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 199-2018**

La conseillère Carole B. Dussault, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 199-2018 modifiant le règlement de construction 156-2014 afin d'autoriser les éléments de fortification pour des usages liés au cannabis.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Carole B. Dussault

2018.06.128

**16. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 199-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 199-2018 modifiant le règlement de construction 156-2014 afin d'autoriser les éléments de fortification pour des usages liés au cannabis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

**17. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 200-2018**

Le conseiller Noel Lanthier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 200-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Noel Lanthier.

2018.06.129

**18. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 200-2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 200-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.130

**19. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean pour entreprendre les procédures de recouvrement et vente pour taxes dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code Municipal

Matricule	Montant
4510-58-4303	2343.64\$
4610-54-5515	2685.91\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.131

**20. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-RIRL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;



**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux ;  
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;  
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition du conseiller Denis Godmer, appuyée par le conseiller Noël Lanthier,

**il est unanimement résolu** et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.132

## **21. AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI**

**ATTENDU QUE** l'aménagement du parvis de l'église a pour objectif de créer un lieu de rassemblement pour les citoyens, paroissiens et visiteurs;

**ATTENDU QUE** 2900 véhicules passent chaque jour devant l'église Sainte-Maria-Goretti et que le parvis de l'église est l'emplacement idéal pour un projet d'aménagement et pour mettre en valeur le patrimoine religieux existant;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier fait partie de la route des belles histoires des Laurentides et que le parvis sera un point d'arrêt pour le trolleybus qui fera connaître quelques anecdotes et histoires du passé de Lantier;

**ATTENDU QU'**un banc conçu par un ébéniste des Laurentides, représentant un rail de chemin de fer, sera installé à même ce lieu de rencontre et sera la signature de la route des belles histoires des Laurentides;

**ATTENDU QU'UN** concours architectural, horticole ou autre, sera lancé afin d'encourager la participation citoyenne et ainsi favoriser le sentiment d'appartenance;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement du parvis de l'église s'inscrit dans le cadre du plan particulier d'urbanisme (PPU);

**ATTENDU QUE** pour réaliser le projet d'aménagement, la municipalité demande l'autorisation de la Fabrique de la paroisse Sainte-Agathe aux soins de M. le curé Marc Richer pour utiliser une partie du parvis de l'église sur une largeur de 6 mètres et que les frais d'aménagement seront exclusivement à la charge de la municipalité de Lantier;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement comporte également deux aires de stationnement sur le côté et à l'arrière de l'église;

**ATTENDU QU'**aux fins de sécurité pour les piétons et d'aménagement urbain, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'installation d'un trottoir d'accès aux places de stationnements;

**ATTENDU QUE** la municipalité demande à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Agathe de prendre en charge le coût du trottoir en pavés et qu'en contrepartie la municipalité aménagera et procédera à l'entretien d'arbustes le long du bâtiment religieux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** de demander à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Agathe l'autorisation d'aménager 6 mètres de large du parvis de l'église et de prendre en charge le coût de réalisation du trottoir en pavés sur le côté de l'église.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.133

**22. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA MONTÉE DU COTEAU**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** de procéder à des appels d'offres pour le pavage en enrobé bitumineux sur la montée du Coteau sur une distance de +/- 400 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.134

**23. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE LIGNAGE DE RUES 2018**

Entrepreneur		Montant sans les taxes	Montant taxes incluses
<b>« Appel d'offres sur invitation « Traçage de lignes ». (± 30 kilomètres)</b>			
Pro Ligne	Pas de soumission		
Marquage et traçage du Québec		6 450.00\$	7 415.89\$
Marquage GB	Pas de soumission		
Lignes Maska	Pas de soumission		

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire pour lignage de rues 2018 est Marquage et traçage du Québec puisqu'il est le seul soumissionnaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.135

**24. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE TROTTOIR EN PAVÉS UNIS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Entrepreneur		Montant sans les taxes	Montant taxes incluses
<b>« Appel d'offres sur invitation « Trottoirs en pavés unis ».</b>			
Gestion S.Lampron		5 600\$	6 438.60\$
Les entreprises S. Laurin	Pas de soumission		

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire pour les trottoirs en pavés unis est Gestion S. Lampron puisqu'il est le seul soumissionnaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.136

**25. APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVEMENT À SON MÉMOIRE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC

des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

**CONSIDÉRANT** la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

**CONSIDÉRANT** l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

**CONSIDÉRANT** les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lantier veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Lantier appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

ET

**QUE** cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.137

## **26. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME 2018-2019-2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de choisir les membres suivants pour un mandat de deux ans:

Ronald Pilon, Président  
Johanne Charron, membre  
Robert Pilon, membre  
Normand Quintin, membre  
Anne Lauzon, membre  
Marie-Josée Fortier, membre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.06.138

**27. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.06.139

**28. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 46

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Marie-Chantale St-Antoine  
Directrice générale et sec.trésorière adj.

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.